

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 FEVRIER 2008**

**Délibération
n° 2008.02.049**

**Distributeur
automatique
d'accessoires
nautiques :
convention
d'occupation du
domaine public avec
la société
TOP SEC
Equipement**

LE VINGT HUIT FEVRIER DEUX MILLE HUIT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **21 février 2008**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Bernard ALLIAT, Jean-Claude BESSE, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, François ELIE, Martine FAURY, Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Patrick GEAY, Maurice HARDY, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Rolland MIGNONNEAUD, Cyrille NICOLAS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER, Jacqueline WILDE

Ont donné pouvoir :

Jean-Pierre GRAND à Lionel MERONI, Didier LOUIS à Christian RAPNOUIL, Jean-Jacques SYOEN à Philippe MOTTET

Excusé(s) :

Excusé(s) représenté(s) :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Michel HUMEAU par Patrick GEAY, Jean-Claude MOGIS par Rolland MIGNONNEAUD, Patrick RIFFAUD par Jacqueline WILDE

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS /
EQUIPEMENTS SPORTIFS

Rapporteur : **Monsieur BRONCY**

**DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE D'ACCESSOIRES NAUTIQUES : CONVENTION D'OCCUPATION
DU DOMAINE PUBLIC AVEC LA SOCIETE TOP SEC EQUIPEMENT**

Les usagers qui fréquentent les installations nautiques du centre NAUTILIS utilisent un certain nombre de matériels (maillots de bain, lunettes de nage, bonnets, brassards de flottaison pour les enfants...) qui leur permettent d'évoluer confortablement et en toute sécurité.

L'oubli de certains de ces matériels peuvent gêner les usagers, voire les empêcher d'accéder à NAUTILIS.

A ce jour, seule la location de maillots de bain (hommes et femmes) moyennant une caution est proposée à l'accueil du centre NAUTILIS.

Des contacts ont été pris avec la société « Top Sec Equipement » pour l'installation d'un distributeur automatique d'accessoires nautiques.

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 11 septembre 2007,

Vu l'avis favorable de la commission finances – programmation du 7 février 2008,

Je vous propose :

D'APPROUVER la mise en place d'un distributeur automatique d'accessoires nautiques pour tout public dans le hall d'accueil du centre NAUTILIS.

D'APPROUVER le projet de convention, notamment les conditions de redevance sur le chiffre d'affaires fixée à 20%.

DE CONSERVER la location des maillots de bain à l'accueil du centre afin de répondre à l'ensemble des besoins des usagers, notamment en cas d'oubli de matériel ou de refus d'un nouvel achat de maillot.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

05 mars 2008

Affiché le :

06 mars 2008